

Quinzième feuillet

Le 1<sup>er</sup> septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf,  
après l'absentance de l'autorisation de la paroisse, par  
consigil curé de cette paroisse, avons baptisé Jeanne  
Arthur Millet, née le vingt-sept, fils légitime de M. Napoléon  
Millet, cultivateur et de Sophie Charlebois de cette  
paroisse. Le parrain a été M. Vénérable Charles Bois  
titulaire de la maîtrise de la cathédrale de Québec, et la  
marraine une jeune personne, également au nom de  
Sophie Légaré. Lecture faite.

B. 58  
Le 1<sup>er</sup> septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf,  
après l'absentance de l'autorisation de la paroisse, par  
consigil curé de cette paroisse, avons baptisé Arthur  
Légaré, née le même jour, fils légitime de Jean  
Baptiste Deschamps fermier, et de Marie Guibert,  
de cette paroisse. Le parrain a été Adolphe Guibert  
et la marraine Rose Légaré Deschamps qui n'a pas  
le père, mais déclaré ne savoir signer cette faire.

C. Dufour-Laloux pte. curé

B. 59  
Joseph Georges  
Deschamps  
Le 1<sup>er</sup> septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf,  
nous, consigil curé de cette paroisse, avons baptisé  
Joseph George, né le même jour, fils légitime de Jean  
Baptiste Deschamps fermier, et de Marie Guibert,  
de cette paroisse. Le parrain a été Adolphe Guibert  
et la marraine Rose Légaré Deschamps qui n'a pas  
le père, mais déclaré ne savoir signer cette faire.

C. Dufour-Laloux pte. curé

B. 60  
Marie Angeline  
Devay  
Le 1<sup>er</sup> septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, nous,  
consigil curé de cette paroisse, avons baptisé Marie  
Angeline, née le même jour, fille légitime de Joseph  
Devay fermier et de Catherine Lacombe de cette paroisse.  
Le parrain a été Antoine Légaré fermier et la marraine  
Rose Légaré son épouse aussi de cette paroisse qui n'a  
pas le père, mais déclaré ne savoir signer cette faire.

C. Dufour-Laloux pte. curé

M. 5  
Adolphe Lefebvre  
et  
Muriel Léger  
Le 1<sup>er</sup> septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf,  
après la publication d'une bann de mariage faite au peu  
de notre messe paroissiale, semblable publication  
ayant été faite en la paroisse de Notre Dame de  
Montréal comme il appert par le certificat de  
Monsieur l'Abbé Le Séguin curé de la dite paroisse  
entre Adolphe Lefebvre conducteur sur les chans  
urbaines, domicilié en la paroisse de Notre Dame  
Montréal fils unique de Joseph Lefebvre et de  
Barbe ses père et mère de Daniel Légaré et en  
part de Marie Muriel Léger fille unique de Hippolyte

Dolaffre Yvette

Marie Louise Léger  
David Rousseau

Alex Léger & fils

Alphonse

Joseph Lefebvre

Alphonse Léger

Alphonse

Marie Léger

George Léger

Océline Léger

C. Dufour-Laloux pte. curé

B. 61  
Joseph Devay pte. Baptiste  
Langlois  
Le 1<sup>er</sup> septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, nous,  
consigil curé de cette paroisse, avons baptisé  
Joseph Alphonse Devay pte. Baptiste, né le même jour, fils  
légitime de Jean Langlois marier, et de Sophie.  
Drouillat de cette paroisse. Le parrain a été Léonard  
Théodore Béchard qui a déclaré ne savoir signer la  
mariage d'Amélie Côté et André sa femme aussi que le père  
Dame Côté et André Théodore  
Jean Légaré. Lecture faite.

C. Dufour-Laloux pte. curé